

Le SNUDI-FO 53 a été reçu à la DSDEN, mercredi 15 janvier 2025. La délégation FO était composée de Stève Gaudin, Cécile Pichon et Evelyne Le Fellic. Le directeur académique par interim et secrétaire général Marc Vuléon était accompagné par Laurent Drault IEN Adjoint, et Karine Bellanger Cheffe de la PRHAG.

Nous avons appris le 6 janvier le départ le jour-même de Madame Lacoste pour le cabinet de la Ministre de l'Education Nationale Elisabeth Borne. Cela nous avait été confirmé le 8 janvier par Marc Vuléon. Nos adhérents en avaient été informés. Dans une situation tendue, dans laquelle nous naviguons à vue concernant le budget, à la veille des opérations de carte scolaire, ce départ précipité, motivé par des intérêts personnels et politiques a pu heurter plusieurs collègues, d'autant qu'aucun message ne leur a été adressé. Ainsi c'est Monsieur Vuléon qui assure l'intérim. Si Madame Lacoste ne revient pas sous peu, compte tenu de la fragilité de ce gouvernement, un DASEN sera vraisemblablement nommé début mars.

Situations individuelles, situations SST et situations écoles

La délégation a porté plusieurs dossiers concernant des situations diverses ; c'était l'essentiel de l'objet de cette entrevue.

- Fiches RSST
- Carte scolaire (situations écoles et demandes d'ouvertures)
- Situations individuelles et situations d'écoles
- Recours classe exceptionnelle 2024 et recours hors-classe 2024
- Mise en œuvre de protection fonctionnelle

Nous avons obtenu beaucoup de garanties et satisfaction pour la plupart des dossiers. Les adhérents concernés ont été informés individuellement.

Avancements accélérés PPCR

Le projet du tableau de promotion sera connu avant les congés de février et les tableaux d'avancement seront publiés ensuite.

Pour rappel, il s'agit des promotions « avancements accélérés PPCR » des 8ème et 6ème échelon. Avec PPCR, le 1er rendez-vous de carrière permet à 30% des enseignants évalués, d'être promus un an plus rapidement au 7ème échelon. De la même manière, le 2ème rendez-vous de carrière permet à 30% des enseignants évalués d'être promus un an plus rapidement au 9ème échelon. Pour autant, il existe des critères de départage à appréciation équivalente (excellent 4 points, très satisfaisant 3 points, satisfaisant 2 points, à consolider 1 point)

Pour départager les collègues à appréciation équivalente, le 1^{er} critère est l'AGS (ancienneté générale de service) puis l'âge.

Cette année, 42 collègues sont promouvables à l'avancement accéléré de l'échelon 8 et 11 collègues sont promouvables à l'avancement accéléré de l'échelon 6, sans prise en compte des reliquats des années précédentes.

En savoir plus sur PPCR et le déroulement de carrière ? Participe à une [RIS](#) ou à un [stage](#) du SNUDI-FO 53

[Journal spécial PPCR](#)

Carte scolaire 2025

La délégation du SNUDI-FO 53 est revenue sur les méthodes employées par certains IEN avant janvier et pour lesquelles nous avons pu avoir une nette clarification avec Madame Lacoste ex-DASEN du 53 en décembre ([lire à ce sujet notre courrier aux élus et parents d'élèves du département](#))

Ainsi, l'IEN de Mayenne Sud-Ouest persiste à annoncer des fermetures à certains directeurs de sa circonscription, ce qui au-delà du caractère illégal, met parfois à mal certaines équipes. Le secrétaire général confirme, s'il en était besoin, que

personne à ce stade ne peut annoncer de fermeture de classe. Nous ne disposons, à l'heure où nous écrivons ces lignes, d'aucune information concernant la dotation ou le budget de notre ministère.

Ce qui est certain, c'est que le calendrier est le suivant :

- CSA Ministériel : vendredi 17 janvier
- CSA académique : lundi 20 janvier (répartition des dotations par département de l'académie)
- GT carte scolaire 53 mardi 21 janvier à 14h
- CSA-SD 53 mardi 28 janvier à 9h

Si vous n'avez pas encore complété votre [fiche de suivi](#), et si vous avez constaté des évolutions dans vos prévisions d'effectifs, ou pour être conseillé pour défendre votre école, contactez vos représentants du SNUDI-FO 53.

Le SNUDI-FO 53 a pu faire remonter plusieurs situations pour cette carte scolaire.

Les situations de demandes d'ouverture que nous avons fait remonter et motivées, ont attiré toute l'attention de nos responsables. Les écoles concernées ont été informées.

Mouvement départemental

Le groupe de travail du 4 février est maintenu, il sera consacré à la circulaire mouvement et aux modalités du mouvement 2025. **Le SNUDI-FO 53 alerte : un mauvais coup se prépare !**

Nos responsables administratifs envisagent de fusionner tous les postes de remplaçants (TR) brigade (BD) et ZIL !

Pour le SNUDI-FO 53, la spécificité TR ZIL est relative aux remplacements courts sur une circonscription. La connaissance qu'a le ZIL des écoles de la circonscription rend le remplacement imprévu ou « au pied levé » plus aisé. La spécificité du poste de TR BD est de privilégier les remplacements longs qui nécessitent une adaptation à un remplacement sur la durée. **Le SNUDI-FO 53 a fait part de son opposition à ce projet et a demandé le maintien des postes de TR BD, ZIL et aussi FC (formation continue).** Nos responsables administratifs affirment être contraints par une consigne ministérielle.

Temps partiels et disponibilité 2025-2026

La circulaire départementale sera publiée avant les prochains congés de février.

Forfait mobilité durable

Sollicité par plusieurs collègues, le SNUDI-FO 53 a demandé la prolongation de l'ouverture du serveur pour faire sa déclaration, comme les années précédentes. Ce ne sera pas possible cette année, puisque nos responsables sont contraints par les choix de la DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques).



Nous invitons les PE, les AESH et les PsyEN des écoles publiques à venir renforcer le SNUDI-FO 53, en se syndiquant pour donner les moyens au syndicat d'agir quotidiennement pour la défense des droits des personnels.

SNUDI-FO 53: 06.52.32.30.45
contact@snudifo-53.fr / www.snudifo-53.fr



SNUDI-FO 53, syndicat majoritaire des écoles publiques de la Mayenne

Bourse du travail – 6 Rue Souchu Servinière, 53000 Laval

